

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/03/2018

Dossier complet le :

18/04/2018

N° d'enregistrement :

2018-6303

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du site du pont de Senoueix à Gentioux-Pigerolles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Gentioux-Pigerolles

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SIMONEAU Dominique, Maire

RCS / SIRET

21230900900018

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 d 47 b	aménagement parking abbatages d'arbres préalables + réouverture de milieux en fond de vallée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement du site du Pont de Senoueix consiste à la mise en valeur du site patrimonial du pont de Senoueix et de la vallée du Taurion aux abords du site.

Le projet est née de la volonté de déplacer et limiter les stationnements intrusifs à proximité immédiate du pont et de la rivière et de créer des boucles de découverte du site et de ses richesses patrimoniales et naturelles.

Un nouveau parking à distance a ainsi été programmé au nord du site du pont.

Des travaux de sécurisation du carrefour avec la RD 16 consistent à des terrassements de talutage pour améliorer la visibilité.

Les milieux de fond de vallée seront réouverts par endroits par abattage des résineux et coupe des piquetages.

4.2 Objectifs du projet

- _ mise en valeur du pont de Senoueix (mise à distance des stationnements)
- _ mise en valeur de la vallée du Taurion, sensibilisation aux richesses écologiques (création de sentiers, signalétique, réouverture des milieux ...)
- _ mise en sécurité du carrefour d'accès au nouveau parking (talutage)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- _ abbatages préalables et sélectifs dans les zones à terrasser et le fond de vallée
- _ terrassement des talus, busage sous chemin, reprise des surfaces
- _ renaturalisation des abords du pont
- _ création du parking par empierrement
- _ création des chemins (débroussaillage et élagages de mise en sécurité)

L'écriture du projet s'appuie sur les qualités existantes du paysage du site. Les interventions sont mesurées pour ne pas prendre le dessus sur l'existant tant du point de vue esthétique que de l'impact écologique.

Le vocabulaire commun du site et du plateau de Millevaches sert de palette aux aménagements : fossés, rochers granitiques, ouvrages liés à l'eau en granite, bois morts, empilement de bois de coupe, végétation variées de landes de milieux humides, ...

Les interventions se veulent minimalistes : " jamais plus que nécessaire". La gestion des matériaux sur place sera encouragée (gestion des déblais remblais, stockage des bois, ...)

Compte tenu de la taille modeste du projet, les travaux seront effectués dans un temps relativement court (1 à 2 mois). Les nuisances seront localisées et sur des laps de temps courts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Usage touristique et accès fonctionnels au travers des chemins existants pour les agriculteurs exploitants et forestiers. Entretien des milieux par pâturage extensif ovin envisagé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
_ renaturalisation du secteur du pont :	800 m2
_ reprofilage des talus le long de la RD 16 (y c abattages préalables) :	900 m2
_ création du parking sous boisement (15 places automobiles + 4 places camping-car)	700 m2
_ nouveaux sentiers piétons :	950 ml
_ abbatages (coupes éparses)	2,5 ha (assiette)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pont de Senoueix
23340
Gentioux-Pigerolles

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_ Znieff T2 : Vallée du Taurion, des sources à la Vienne _ Znieff T1 : Landes de Senoueix
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PNR Millevaches en Limousin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	monument inscrit du pont de Senoueix Site inscrit de Lavaud-Gélade
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site de Lavaud-Gélade
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> _ Zone natura 2000 : Vallée du Taurion et affluents (dans l'emprise) _ Zone natura 2000 : ZPS du plateau de Millevaches (dans l'emprise)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	déblais de terre végétal / arène granitique, matériaux pierreux dans la mesure du possible gestion des déblais sur place : remblais terre zone renaturalisation du pont remblais pierre nouveau parking
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à minima : finition en 0/31,5 de la surface de parking
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'abattage, les terrassements aux abords du pont et le retalutage entraînent des modifications d'état de sol temporaires et localisées. La végétation pionnière locale recolonisera ces espaces, recréant petit à petit les biotopes favorables à l'implantation de la faune locale. Seule la création du nouveau parking entraîne une modification permanente des états de sol. Sa surface équivaut aux zones de stationnements existantes renaturalisées à proximité du pont et du Taurion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	idem habitats d'intérêt communautaires espèces inscrites

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du pont de Senoueix a une dimension modeste et un impact faible sur les lieux.

La valorisation du pont et de la vallée s'attache :

- _ à mettre à distance les stationnements automobiles intrusifs à proximité du monument inscrit et de la rivière
- _ à la réouverture des milieux de fond de vallée
- _ à la découverte des richesses du site et à la sensibilisation du public.

Ces objectifs importants et le bénéfice général du projet nous semblent prévaloir sur l'incidence mesurée des travaux d'aménagement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice du Permis d'Aménager

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Gentieux

le,

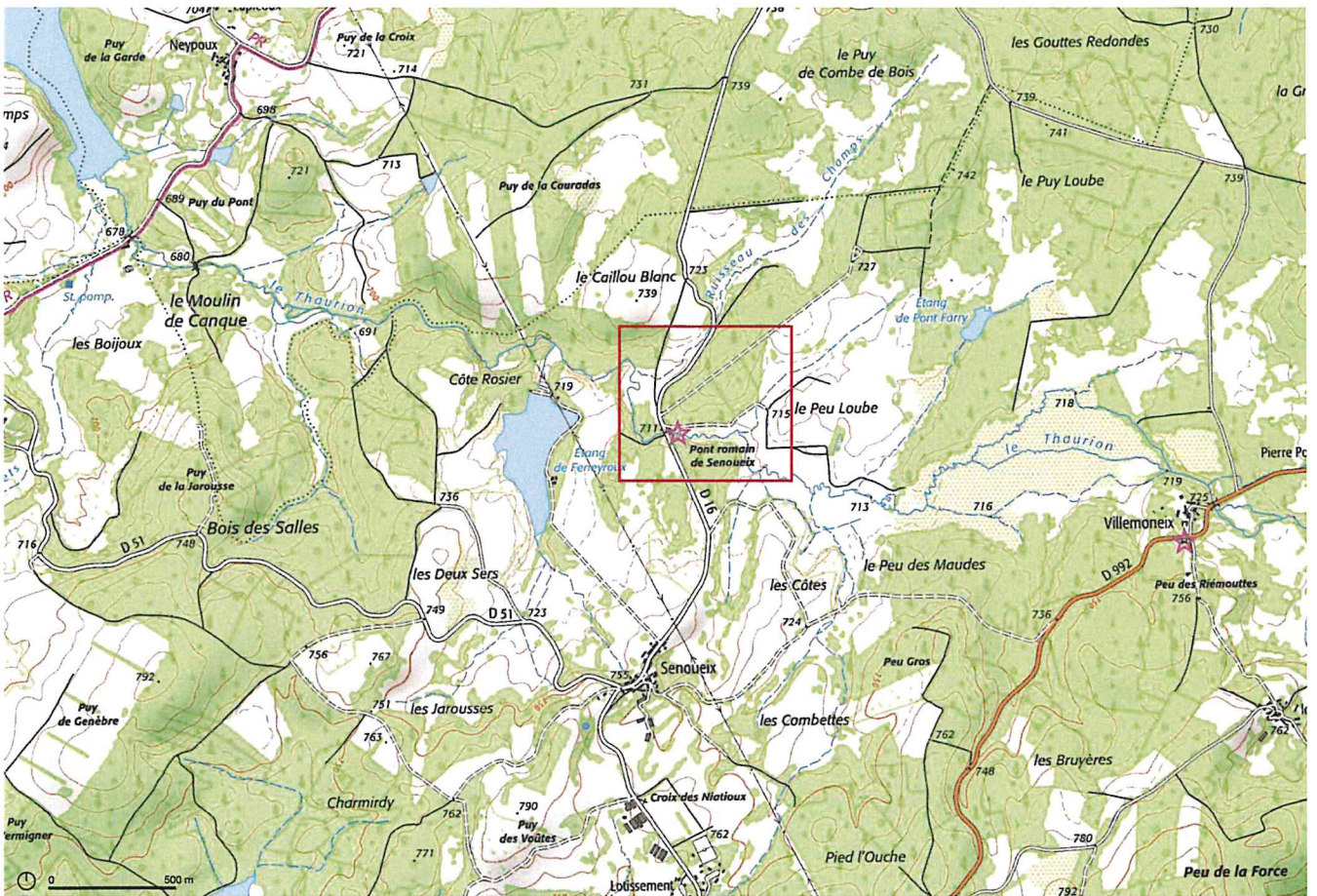
14 mars 2018

Signature



[Signature]
Mme le Maire
Dominique SIMONEAU

2 - PLAN DE SITUATION

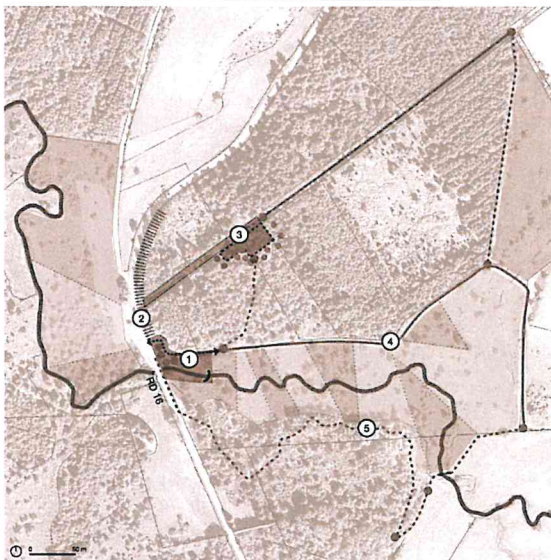


▲ source : géoportail.fr

ANNEXE 2 / PLAN DE SITUATION

Aménagement du site du Pont de Senoueix / Demande d'avis au cas par cas / Commune de Gentoux-Pigerolles

3 - PHOTOGRAPHIES



▲ 4 - Octobre 2017



▲ 5 - Octobre 2017



▲ 3 - Juillet 2017



▲ 1 - Juillet 2017 vers l'Est

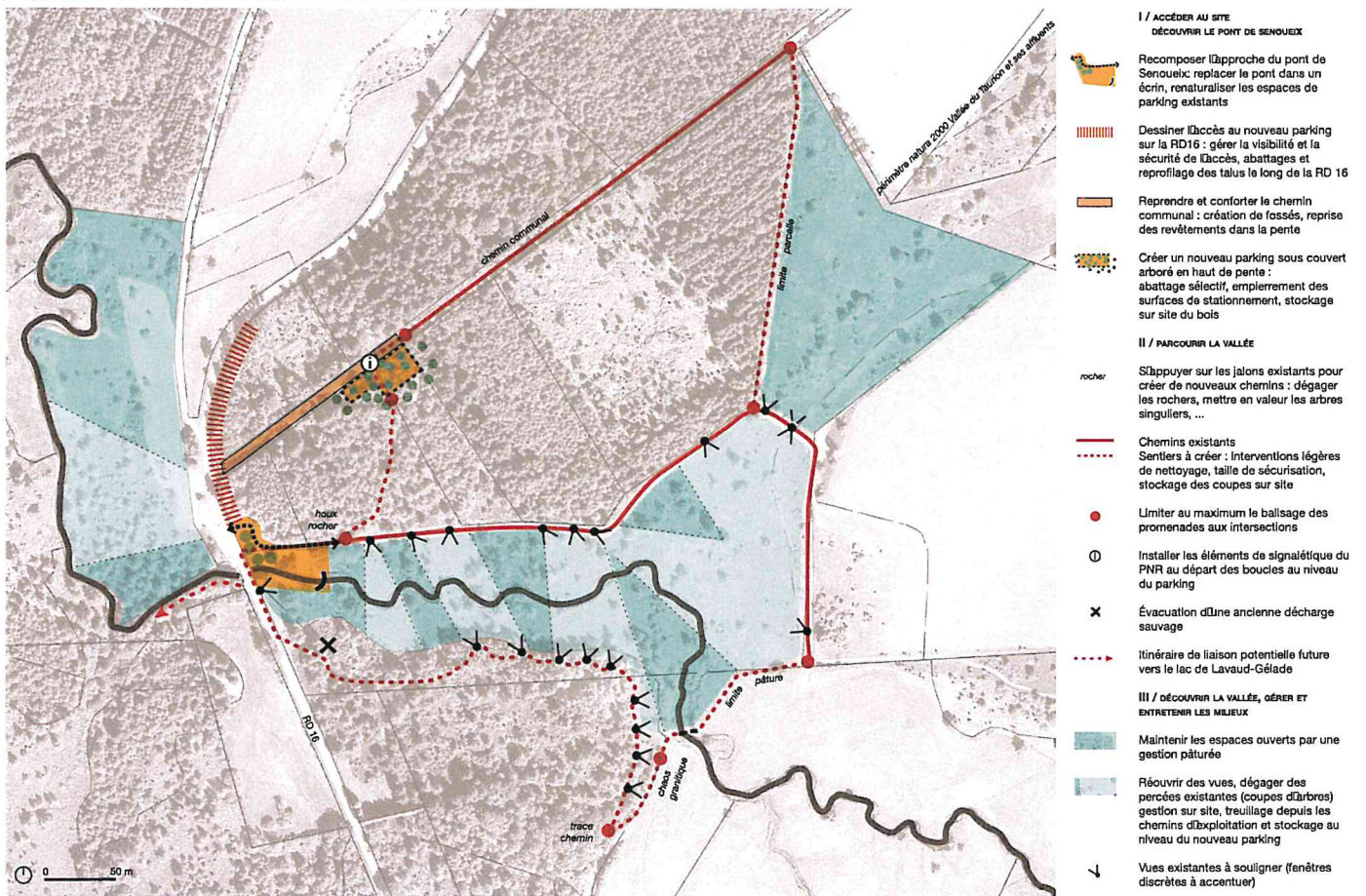


▲ 1 - Juillet 2017 vers l'Ouest



▲ 2 - Octobre 2017

4 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE



▲ échelle 1/2500**

ANNEXE 4/ PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE

- I / ACCÉDER AU SITE
DÉCOUVRIR LE PONT DE SENOUEIX**
- Recomposer l'approche du pont de Senoueix: replacer le pont dans un écrin, renaturaliser les espaces de parking existants
 - Dessiner l'accès au nouveau parking sur la RD16: gérer la visibilité et la sécurité de l'accès, abattages et reprofilage des talus le long de la RD 16
 - Reprendre et conforter le chemin communal: création de fossés, reprise des revêtements dans la pente
 - Créer un nouveau parking sous couvert arboré en haut de pente: abattage sélectif, empiérement des surfaces de stationnement, stockage sur site du bois
- II / PARCOURIR LA VALLÉE**
- rocher**
S'appuyer sur les jalons existants pour créer de nouveaux chemins: dégager les rochers, mettre en valeur les arbres singuliers, ...
 - Chemins existants
 - Sentiers à créer: interventions légères de nettoyage, taille de sécurisation, stockage des coupes sur site
 - Limiter au maximum le balisage des promenades aux intersections
 - Installer les éléments de signalétique du PNR au départ des boucles au niveau du parking
 - Évacuation d'une ancienne décharge sauvage
 - Itinéraire de liaison potentielle future vers le lac de Lavaud-Gélade
- III / DÉCOUVRIR LA VALLÉE, CRÉER ET ENTRETIENIR LES MILIEUX**
- Maintenir les espaces ouverts par une gestion pâturée
 - Réouvrir des vues, dégager des percées existantes (coupes d'arbres) gestion sur site, treuillage depuis les chemins d'exploitation et stockage au niveau du nouveau parking
 - Vues existantes à souligner (fenêtres discrètes à accentuer)

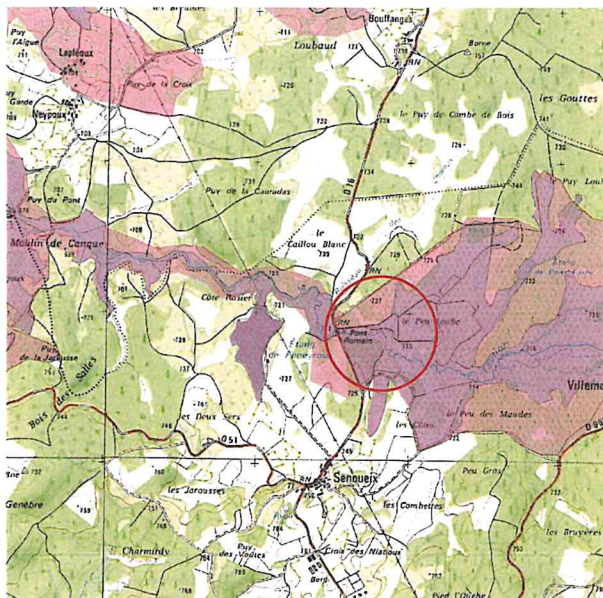
Aménagement du site du Port de Senoueix / Demande d'examen au cas par cas / Commune de Gentoux-Pigerolles

5 - PLAN DES ABORDS



▲ échelle 1/2500^m

6 - PLAN NATURA 2000



Légende

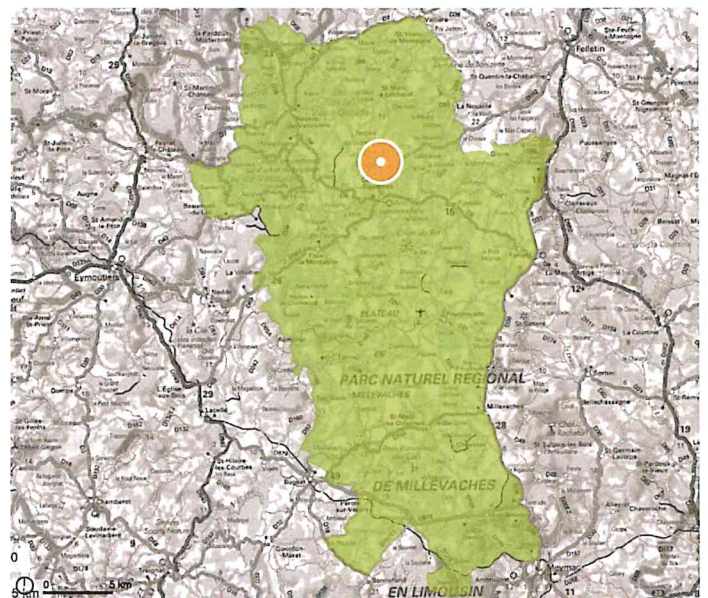
DREAL Limousin

- ZnieffT2 Vallée du Taurion, des sources à la Vienne
- ZnieffT1 Landes de Senoueix
- N2000 Vallée du Taurion et affluents
- Zone d'étude

Réalisation : PNR ML - 3/2017
Sources : Scan2S © IGN
DREAL
reproduction interdite



N 0 0.5 km



▲ ZPS du plateau de Millevaches. source : géoportail.fr

INVENTAIRE DES PÉRIMÈTRES RÉGLEMENTAIRES LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL SUR LE SITE DE PROJET :

- _ Znieff T2 : Vallée du Taurion, des sources à la Vienne
- _ Znieff T1 : Landes de Senoueix
- _ Zone natura 2000 : Vallée du Taurion et affluents
- _ Zone natura 2000 : ZPS du plateau de Millevaches
- _ Site d'intérêt écologique et paysager du lac de Lavaud-Gélade, des sources du Taurion à la Rigole du Diable du PNR Millevaches
- _ Site d'intérêt écologique majeur des landes de Senoueix du PNR Millevaches

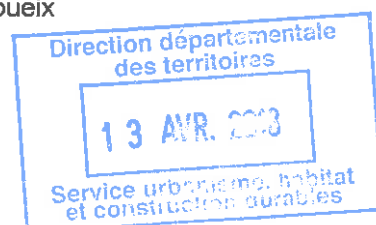


AMÉNAGEMENT DU SITE DU PONT DE SENOUEIX

PA15-1 DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

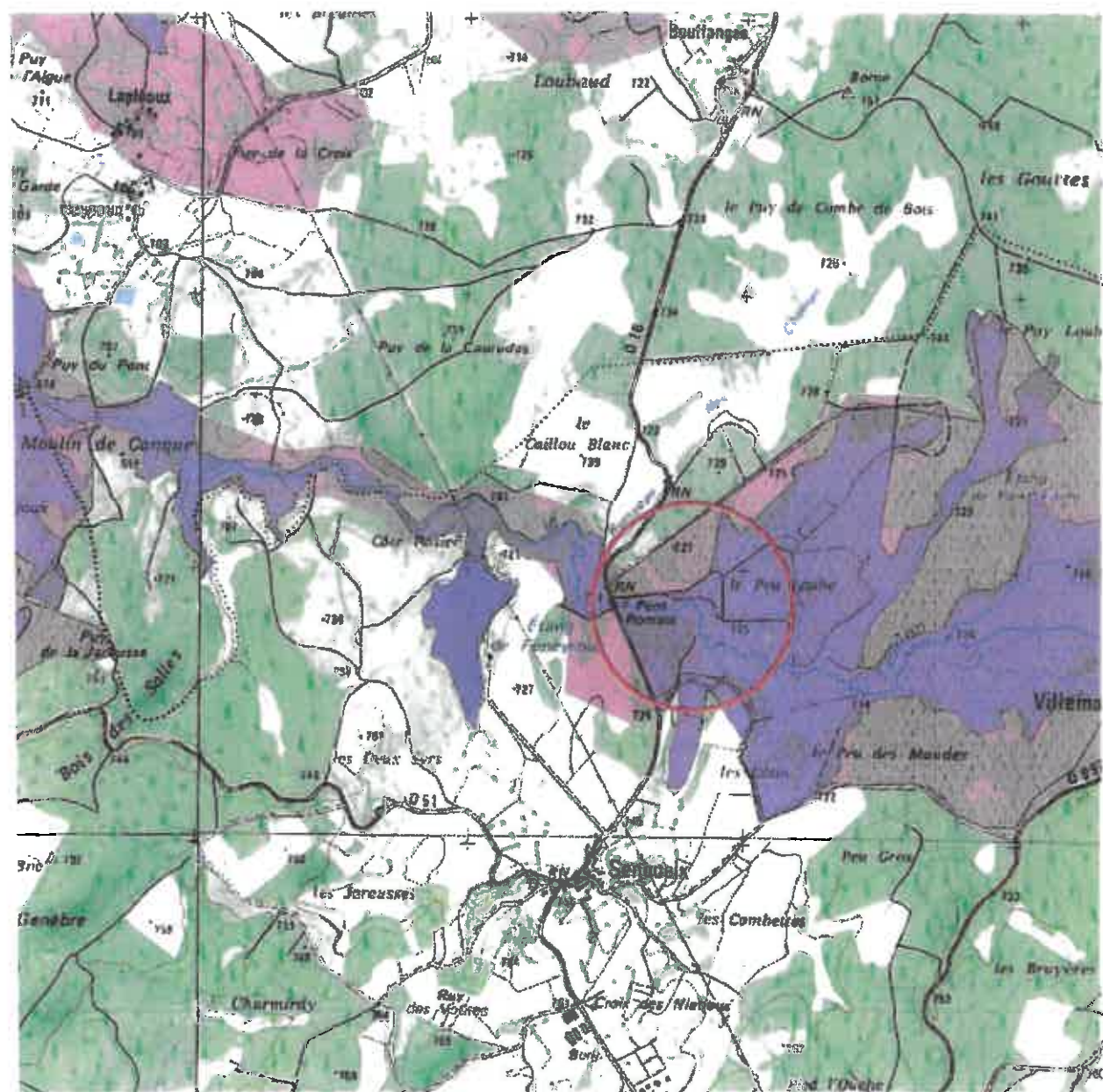
Opération : Projet d'aménagement du site du Pont de Senoueix

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Gentioux-Pigerolles
Section de Senoueix
M. Alain Canque



I / LOCALISATION DU PROJET

PLAN DE ZONAGE DES PÉRIMÈTRES RÉGLEMENTAIRES LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL



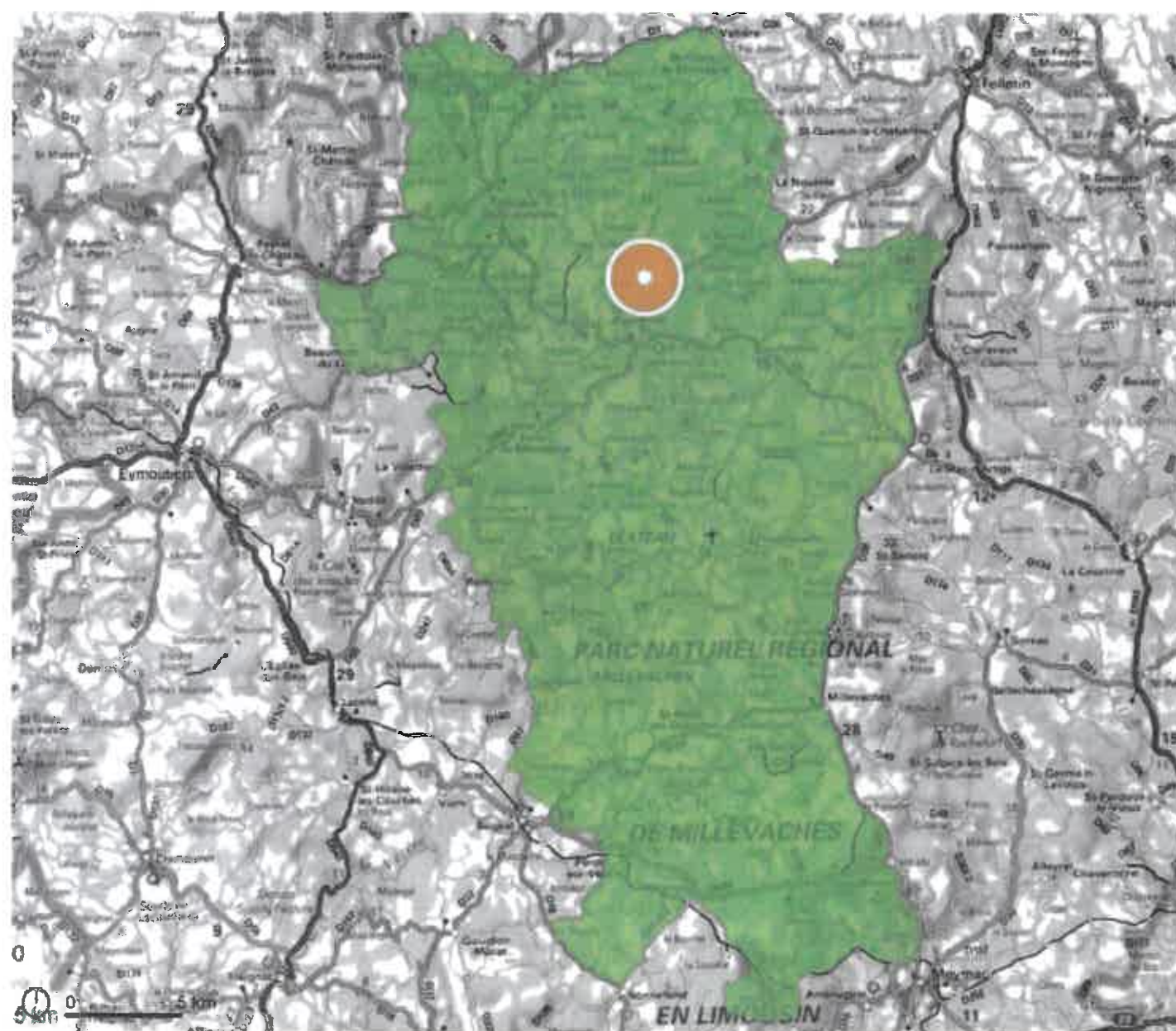
Légende

DREAL Limousin

- Znieff T2 Vallée du Taurion, des sources à la Vienne
- Znieff T1 Landes de Senoueix
- N2000 Vallée du Taurion et affluents
- Zone d'étude

N 0 0.5 km

Réalisation : PNR ML - 3/2017
Sources : Scan25 ©-© IGN
DREAL
Reproduction interdite



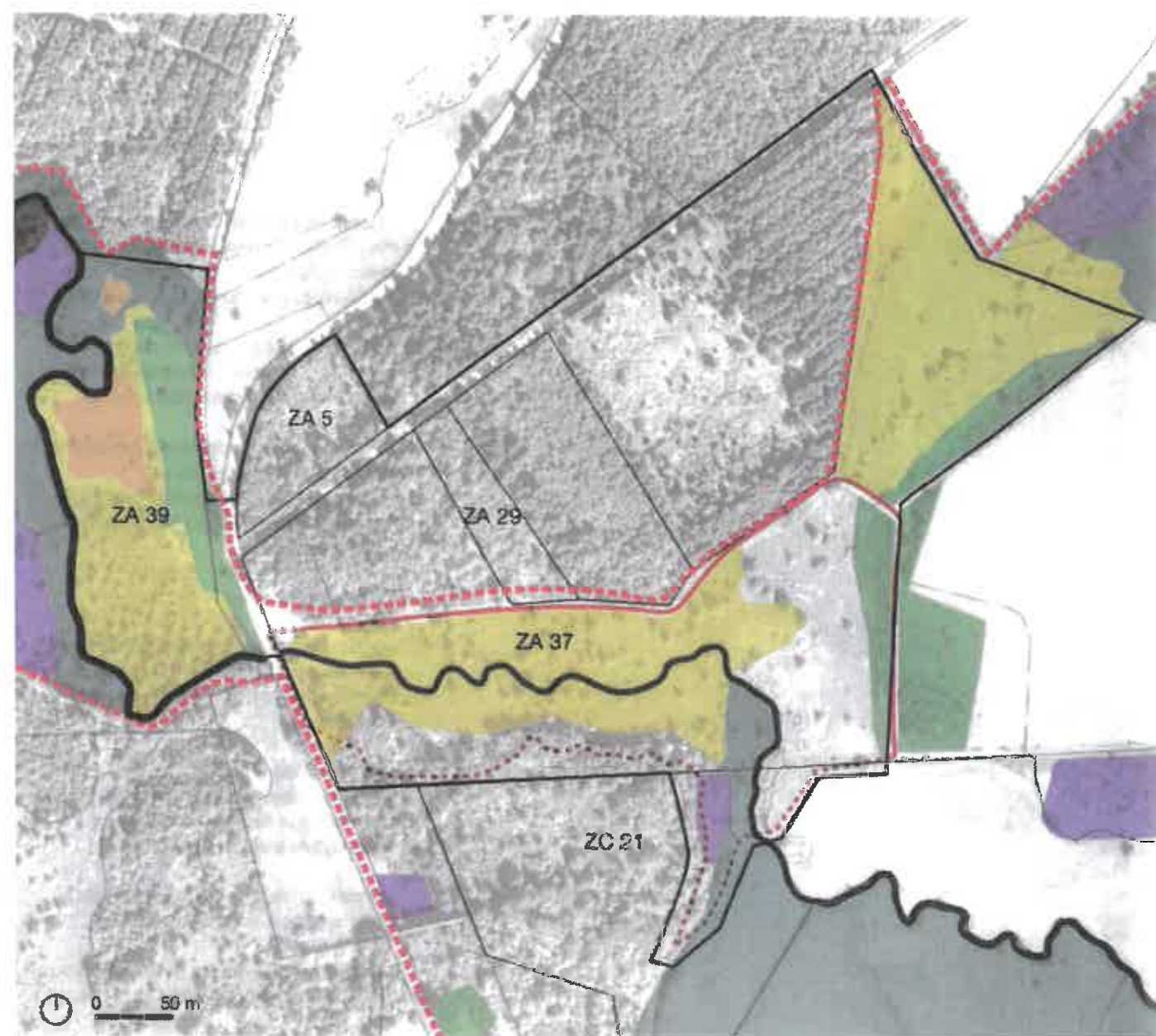
▲ ZPS du plateau de Millevaches. source : géoportail.fr

INVENTAIRE DES PÉRIMÈTRES RÉGLEMENTAIRES LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL SUR LE SITE DE PROJET :

- _ Znieff T2 : Vallée du Taurion, des sources à la Vienne
- _ Znieff T1 : Landes de Senoueix
- _ Zone natura 2000 : Vallée du Taurion et affluents
- _ Zone natura 2000 : ZPS du plateau de Millevaches
- _ Site d'intérêt écologique et paysager du lac de Lavaud-Gélade, des sources du Taurion à la Rigole du Diable du PNR Millevaches
- _ Site d'intérêt écologique majeur des landes de Senoueix du PNR Millevaches

II / PLAN DES PÉRIMÈTRES NATURA 2000, INVENTAIRE DES HABITATS ET ESPÈCES

PLAN DE ZONAGE ET INVENTAIRES DES HABITATS



▲ Cartographie des milieux - échelle 1/4000^{ème}

INVENTAIRE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES DU SITE NATURA 2000 "VALLÉE DU TAURION ET SES AFFLUENTS"

- Périmètre Natura 2000 " Vallée du Taurion"
- Périmètre projet

Habitats d'intérêt communautaire :

- 4030 : Landes sèches
- 5130 : Fourrés à genévriers
- 6230 : Pelouses à Nard
- 6410 : Prairies à Molinie
- 7110 : Tourbières hautes actives
- 7120 : Tourbières hautes dégradées

Sources :
d'après cartographie établie par le CEN Limousin - AF - 2017
BD Ortho 2014 ; BD Parcellaire CBNMC, Biotope, CEN Limousin ; DREAL Nouvelle-Aquitaine

PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET :

- ZA 5
- ZA 29
- ZA 37
- ZA 39
- ZC 21
- emprises publics du chemin communal d'exploitation agricole
- domaine public de la RD 16 (accotements et fossés)

INVENTAIRE DES ESPÈCES INSCRITES À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE NATURA 2000 "VALLÉE DU TAURION ET SES AFFLUENTS" PRÉSENCE POTENTIELLE SUR LE SITE :

Sources :
Document d'Objectifs du site FR 7401146 « Vallée du Thaurion et ses affluents »

- Margaritifera margaritifera*
- Unio crassus*
- Coenagrion mercuriale*
- Euphydrias aurinia*
- Lucanus cervus*
- Austropotamobius pallipes*
- Lampetra planeri*
- Cottus gobio*
- Bombina variegata*
- Rhinolophus hipposideros*
- Rhinolophus ferrumequinum*
- Rhinolophus euryale*
- Barbastella barbastellus*
- Miniopterus schreibersii*
- Myotis emarginatus*
- Myotis bechsteinii*
- Myotis myotis*
- Lutra lutra*
- Bruchia vogesiaca*
- Lurionium natans*
- Euplagia quadripunctaria*

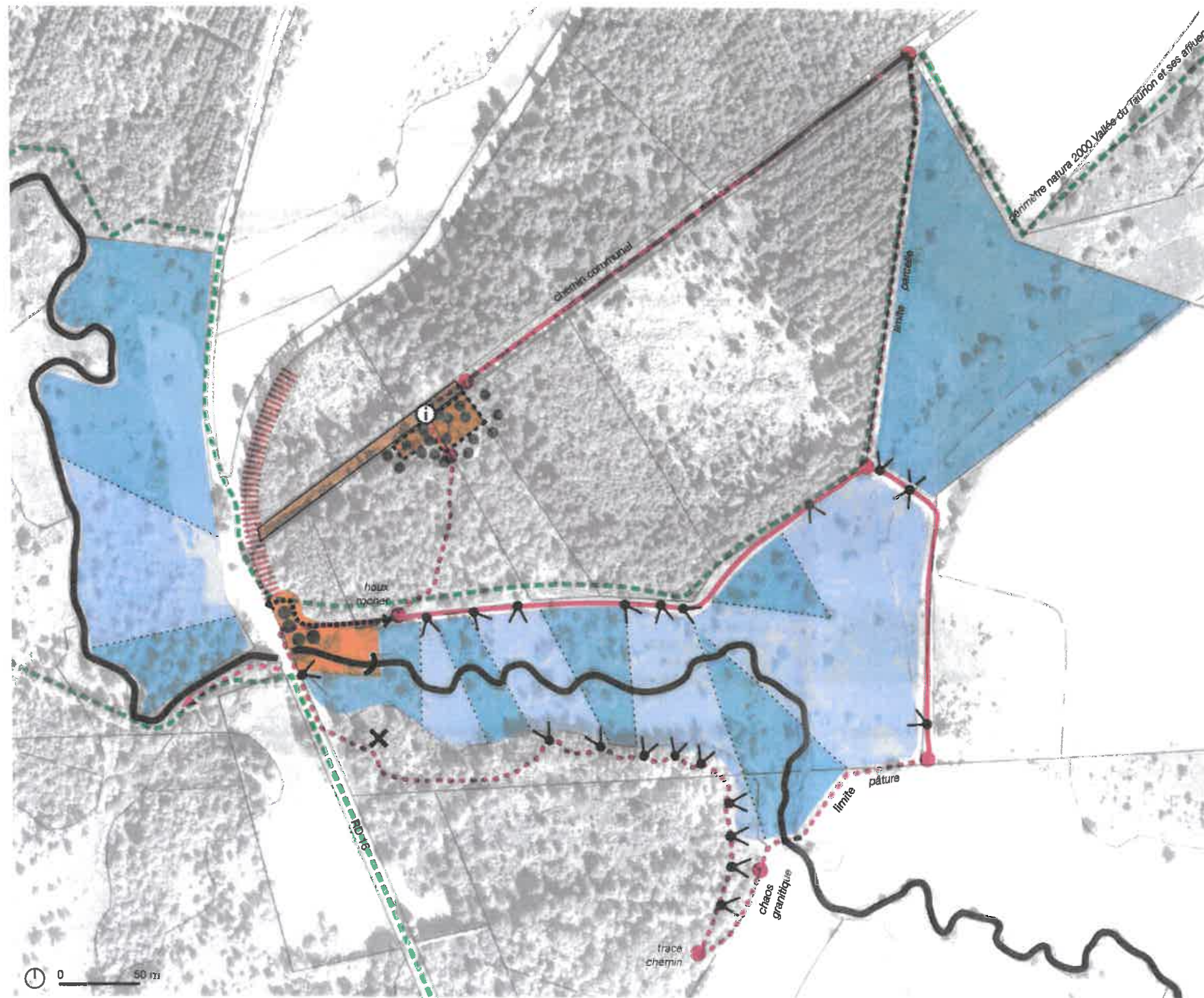
INVENTAIRE DES ESPÈCES D'OISEAUX DU SITE NATURA 2000 DE LA ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE DU PLATEAU DE MILLEVACHES IMPACTÉS SUR LE SITE :

- Circaète Jean-le-Blanc (zones d'alimentation),
- Milan noir (zones d'alimentation),
- Busard Saint-Martin (zones d'alimentation),
- Bondrée apivore (zones d'alimentation)
- Pic noir (zones d'alimentations),
- Engoulevent d'Europe (reproduction et alimentation)
- Pie-grièche écorcheur (nidification),
- Alouette lulu (nidification),

Sources :
Informations transmises par M. Olivier VILLA Chargé de Mission Natura 2000
Z.P.S. Plateau de Millevaches
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

III / PLAN ET DESCRIPTION DU PROJET

PLAN DE ZONAGE ET DESCRIPTION DES INTERVENTIONS



I / ACCÉDER AU SITE DÉCOUVRIR LE PONT DE SENOUEIX



Recomposer l'approche du pont de Senoueix: replacer le pont dans un écrin, renaturaliser les espaces de parking existants



Dessiner l'accès au nouveau parking sur la RD16: gérer la visibilité et la sécurité de l'accès, abatages et reprofilage des talus le long de la RD 16



Reprendre et conforter le chemin communal: création de fossés, reprise des revêtements dans la pente



Créer un nouveau parking sous couvert arboré en haut de pente: abattage sélectif, empiérement des surfaces de stationnement, stockage sur site du bois

II / PARCOURIR LA VALLÉE



S'appuyer sur les jalons existants pour créer de nouveaux chemins: dégager les rochers, mettre en valeur les arbres singuliers, ...



Chemins existants



Sentiers à créer: interventions légères de nettoyage, taille de sécurisation, stockage des coupes sur site



Limiter au maximum le balisage des promenades aux intersections



Installer les éléments de signalétique du PNR au départ des boucles au niveau du parking



Évacuation d'une ancienne décharge sauvage



Itinéraire de liaison potentielle future vers le lac de Lavaud-Gélade

III / DÉCOUVRIR LA VALLÉE, GÉRER ET ENTRETIENIR LES MILIEUX



Maintenir les espaces ouverts par une gestion pâturée



Réouvrir des vues, dégager des percées existantes (coupes d'arbres) gestion sur site, treuillage depuis les chemins d'exploitation et stockage au niveau du nouveau parking



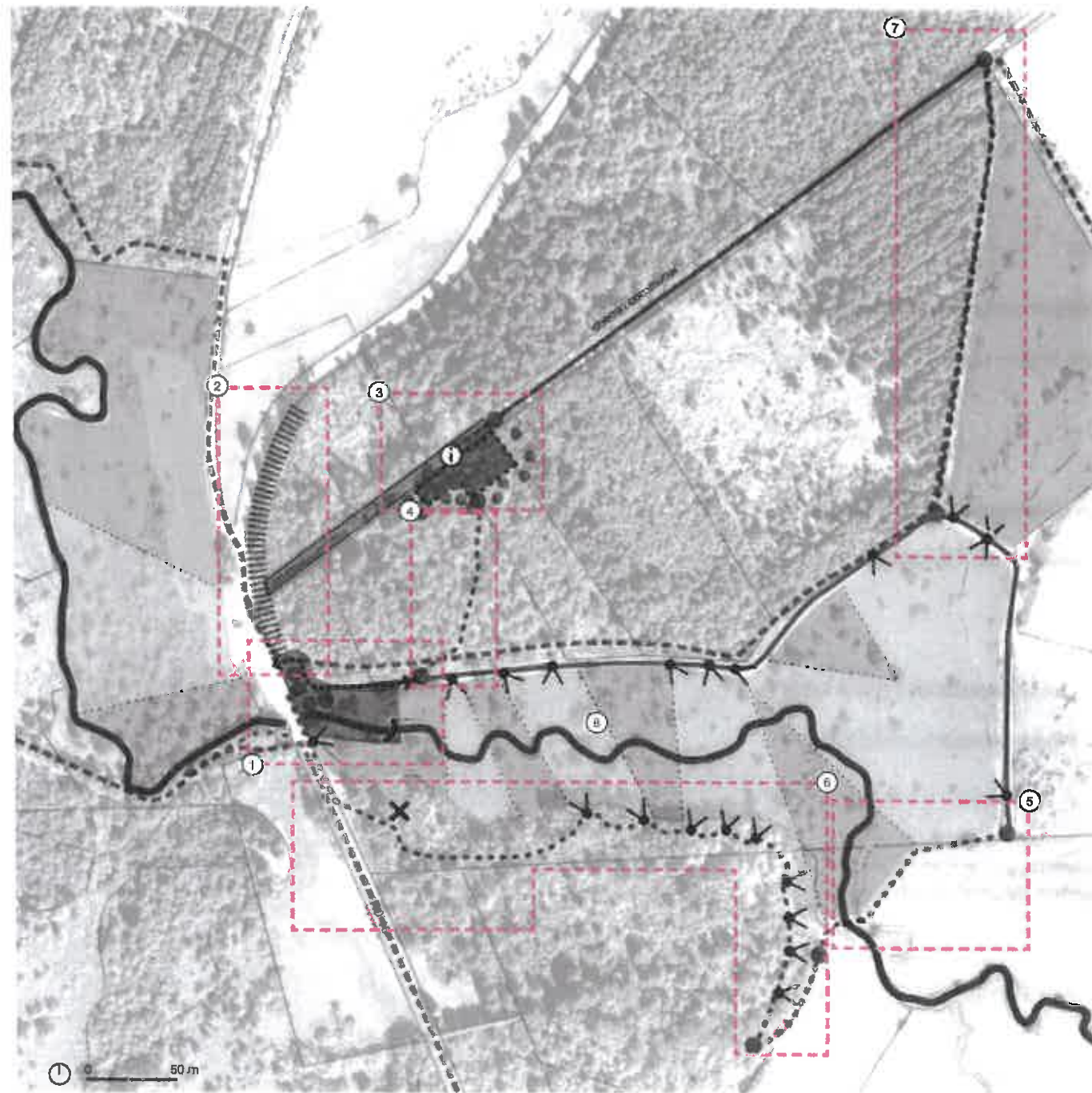
Vues existantes à souligner (fenêtres discrètes à accentuer)

0 50 m

▲ échelle 1/2500^{ème}

III / PLAN ET DESCRIPTION DU PROJET

PLAN DES SECTEURS ET DESCRIPTION DU PROJET



- | | |
|--|--|
| ① Le pont de Senoueix | ④ Le sentier du parking au pont |
| ② L'accès au parking et les abords de la RD 16 | ⑤ La sente du chemin aux ponts de planches |
| ③ Le parking sous boisement | ⑥ Le sentier du coteau rive gauche |
| | ⑦ L'option de la boucle nord |
| | ⑧ Le fond de la vallée |

Présentation générale du projet

Le projet d'aménagement du site du Pont de Senoueix consiste à la mise en valeur du site patrimonial du pont de Senoueix et de la vallée du Taurion aux abords du site.

Le projet est née de la volonté de déplacer et limiter les stationnements intrusifs à proximité immédiate du pont et de la rivière et de créer des boucles de découverte du site et de ses richesses patrimoniales et naturelles. Un nouveau parking à distance a ainsi été programmé au nord du site du pont.

Partis pris généraux

L'écriture du projet s'appuie sur les qualités existantes du paysage du site. Les interventions sont mesurées pour ne pas prendre le dessus sur l'existant tant du point de vue esthétique que de l'impact écologique.

Le vocabulaire commun du site et du plateau de Millevaches sert de palette aux aménagements : fossés, rochers granitiques, ouvrages liés à l'eau en granite, bois morts, empilement de bois de coupe, végétation variées de landes de milieux humides, ...

Les interventions se veulent minimalistes : " jamais plus que nécessaire". La gestion des matériaux sur place sera encouragées (gestion des déblais remblais, stockage des bois, ...)

Les secteurs principaux d'intervention :

① Les abords immédiats du pont de Senoueix

Les travaux consistent à renaturaliser les espaces de stationnements existants en limitant les emprises minérales empierrées actuelles.

Un chemin d'exploitation et deux places dédiées aux personnes à mobilité réduite sont conservées. Fossés et modelés de terrains bordent les chemins dans un double rôle de gestion de l'eau et de limitation du stationnement sauvage.

② Les talus le long de la RD 16

L'accès au nouveau parking emprunte le chemin d'exploitation forestière existant. Le carrefour avec la RD 16 et la visibilité doivent être mis en conformité et sécurisés. Les travaux consiste au reprofilage des talus en déblais et engage des abattages préalables sur les zones à terrasser.

La végétation sera libre de recoloniser les espaces reprofilés. Une surveillance et une gestion sélective seront menées pour limiter la colonisation par le genêt ou la fougère aigle, afin de favoriser la lande à bruyères. sécurisation du carrefour

③ Le parking sous boisement

Un nouveau parking s'implantera au nord du site le long du chemin d'exploitation forestière en sous bois. Il accueillera 15 places automobiles et 4 places camping-car. Son emprise sera compacte dans un soucis d'économie de moyen et d'impact sur les lieux.

Un abattage sélectif sera mené pour limiter les coupes. Arbres existants et bois au sol seront conservés pour habiller le parking. Les bois débités du site seront stockés en limite des zones de stationnements pour cadrer orienter les visiteurs.

Les interventions de création de cheminements :

④⑥⑦ La création des sentiers du parking au pont, du coteau rive gauche et de la boucle nord consiste à dégager un espace piéton d'une largeur d'un mètre libre d'obstacles trop contraignants, et sécurisé de chutes éventuelles de bois morts. Un débroussaillage léger, des déplacements de bois au sol seront effectués. Les abattages le long des chemins seront stockés en place. Ils serviront de guide et d'obstacles volontaires de protection de certains milieux sensibles (clairières à bruyères et myrtilles, ...)

⑤ La sente du chemin aux ponts de planches sera étroite (50 cm) pour une circulation en file indienne. Une fauche des graminées et un nivellement léger des trous les plus contraignants seront effectués.

La gestion des milieux de fond de vallée :

⑧ Des fenêtres seront réouvertes dans les milieux de fond de vallée. Des coupes de piquetages de résineux et d'arbres seront menées. Les débits sur place seront treuillés depuis les chemins existants ou laissés pour pourrissement.

IV / ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES

DESCRIPTION DU PROJET ET ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'incidence du projet d'aménagement du pont de Senoueix est d'un point de vue général limitée :

Le projet est de taille modeste :

_ renaturalisation du secteur du pont :	800 m ²
_ reprofilage des talus le long de la RD 16 :	900 m ²
_ création du parking sous boisement :	700 m ² - 15 places automobiles + 4 places camping-car
_ nouveaux sentiers piétons :	950 m

Les impacts sur les milieux et la faune seront limités aux zones terrassées et aux créations de chemin :

Le tracé des chemins sera systématiquement établi en limite des milieux naturels sensibles. Tas de bois ou de branchages stratégiquement placés permettront de tenir les visiteurs à distance de ces milieux. Seul le minimum confortable et sécurisé sera débroussaillé au niveau des sentiers. Les travaux aux abords de la RD 16 permettent de sécuriser le carrefour d'accès au nouveau parking en terme de visibilité. Les talutages et abattages concernent le minimum nécessaire pour atteindre cet objectif. Le nouveau parking se veut compact et ne s'étale pas en sous-bois.

Les modifications des états de sol seront pour la plupart temporaires :

Les travaux d'abattage, les terrassements aux abords du pont et le retalutage entraînent des modifications d'état de sol temporaires et localisées. La végétation pionnière locale recolonisera ces espaces, recréant petit à petit les biotopes favorables à l'implantation de la faune locale. Seule la création du nouveau parking entraîne une modification permanente des états de sol. Sa surface équivaut aux zones de stationnements existantes renaturalisées à proximité du pont et du Taurion.

Les choix de matériaux sont respectueux de l'environnement :

Le nouveau parking sera réalisé en empierrement. La structure de base sera si possible issu des matériaux de déblais de talutage. La finition sera en empierrement non traité local. Ces matériaux seront poreux et similaires aux chemins existants. Les abords du pont seront renaturalisés. Les terres de décapages des talus serviront au modelé des espaces. La végétation spontanée de landes ou de milieux humides recolonisera les espaces.

La réouverture des milieux de fond de vallée sera favorable à la biodiversité :

La réouverture et la limitation de la progression des résineux en fond de vallée permettent de maintenir les milieux écologiques ouverts. De plus la commune souhaite valoriser le pâturage extensif ovin d'un agriculteur de la commune ce qui aurait une incidence positive sur les milieux ouverts de tourbières et de landes.

Les bois d'abattage seront laissés sur site :

Les bois d'abattage seront laissés pour pourrissement en place ou seront stockés aux abords du parking pour délimiter les espaces de stationnements. Ces bois morts seront favorables au développement des populations d'insectes xylophages.

La sensibilisation du public sera abordée sur le site.

Les panneaux de départ du Parc Naturel Régional de Millevaches sensibiliseront à la fragilité des milieux, à la nécessité de ne pas perturber la flore et la faune du site. La mise en place des outils d'information et de sensibilisation permet d'impliquer les usagers et visiteurs du site dans la préservation et le respect des lieux.

Les travaux seront contenus dans le temps et la mise en oeuvre respectueuse de l'environnement :

Compte tenu de la taille modeste du projet, les travaux seront effectués dans un temps relativement court (1 à 2 mois). Les nuisances seront localisées et sur des laps de temps courts.

Le projet n'entraînera pas de rejets en milieu naturel. Les mesures de protection anti-pollution seront prises pour éviter d'éventuels désordres.

Les travaux d'abattage seront exécutés à l'aide d'engins mécaniques uniquement depuis les chemins existants empierrés ou depuis la RD 16. La plupart des abattages seront donc manuels et les évacuations lorsqu'elles seront jugées nécessaires se feront par treuillage depuis les chemins empierrés. Aucun engin lourd ne sera autorisé à pénétrer dans les milieux vulnérables.

Aucun éclairage nocturne n'est envisagé.

IV / ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES

DESCRIPTION DU PROJET ET ÉVALUATION DES INCIDENCES : NOTE TRANSMISE

Note transmise le 06/02/2018 par M. Olivier Villa Chargé de Mission Natura 2000 Z.P.S. Plateau de Millevaches :

{...} les points qu'il convient de mettre en exergue dans la notice d'évaluation d'incidences sont, au titre du Docob de la Z.P.S. Plateau de Millevaches :

Espèces potentiellement impactées sur ce site :

- Circaète Jean-le-Blanc (zones d'alimentation),
- Milan noir (zones d'alimentation),
- Busard Saint-Martin (zones d'alimentation),
- Bondrée apivore (zones d'alimentation)
- Pic noir (zones d'alimentations),
- Engoulevent d'Europe (reproduction et alimentation)
- Pie-grièche écorcheur (nidification),
- Alouette lulu (nidification),

En outre, cet alvéole du pont de Senoueix héberge régulièrement un couple de pie-grièche grise, une espèce devenue très rare en France, dont une trentaine de couples fréquente encore le Plateau de Millevaches.

Effets négatifs possibles du projet :

- Destruction d'espèces ou d'habitats, lors des phases de travaux,
- Perturbation accrue des espèces due à l'augmentation de la fréquentation, et surtout à son étalement.

Réduction d'effets potentiellement négatifs du projet :

- o Les travaux d'abattage d'arbres (en dehors des arbres présentant une dangerosité avérée et actuelle), ainsi que les travaux de débroussaillage d'ouverture, devraient être réalisés en dehors de la période allant du 15 mars au 01 septembre. Cette mesure vise à prévenir les atteintes aux oiseaux en pleine période de nidification, parmi lesquelles figurent nombre d'espèces protégées, dont certaines sont inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux (pie-grièche écorcheur, engoulevent d'Europe),
- o Cantonner les sentiers à la zone prévue et ne pas multiplier les cheminements (se limiter à 1 sentier principal agrémenté d'une seule variante). Tout mettre en œuvre pour éviter les divagations de visiteurs,
- o Exiger que les chiens soient tenus en laisse,
- o Interdire la circulation aux véhicules à moteur,
- o Rappeler que dans les sites naturels, un comportement discret et respectueux des lieux est attendu de la part des visiteurs,
- o Les arbres morts au sol ne seront pas évacués, mais au besoin, simplement tronçonnés pour permettre le passage du public en sécurité (réserve de nourriture pour les pics),
- o Les buissons et arbustes épineux seront maintenus sur pied (habitat de la pie-grièche écorcheur),

Compensation d'effets potentiellement négatifs du projet :

- o Augmentation de l'attractivité du site en pour les espèces des milieux pastoraux en :
 - § Bûcheronnant les arbres qui « étouffent » les buissons épineux (aubépines, houx, poirier sauvage...),
 - § Dégageant les murets, tas de pierres et chaos granitiques (et favoriser ainsi les reptiles),
 - § Procéder à la réouverture des espaces pastoraux, et à leur entretien par des troupeaux si possible conduits en gardiennage.

Olivier VILLA
Chargé de Mission Natura 2000
Z.P.S. Plateau de Millevaches

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Maison du Parc | 7 route d'Aubusson | 19290 Millevaches
standard : 05 55 96 97 00
ligne directe : 05 55 96 97 07

